

Paris, le 16 avril 2013 - Communiqué de presse

## Des solutions législatives pour une meilleure stratégie française d'attractivité des jeunes chercheurs étrangers

Le Président de la République a récemment déclaré au Collège de France<sup>1</sup> : « **Je souhaite que soient corrigés un certain nombre de défauts de notre système d'accueil parce que nous ne devons jamais perdre l'occasion d'accueillir un chercheur ou un étudiant prometteur** ».

Alors qu'un débat sans vote sur l'immigration professionnelle et étudiante se prépare à l'Assemblée Nationale et au Sénat, il est utile de rappeler que 41 % des jeunes chercheurs préparant un doctorat en France sont étrangers. Leur rôle dans la production scientifique de notre pays est crucial et a un impact majeur sur la qualité de la recherche française. Ils représentent en outre **plus de 25 000 ambassadeurs potentiels de la France**. Pour autant, de mauvaises conditions d'accueil et de travail gâchent ce potentiel d'attractivité, alors que des solutions législatives permettraient de le renforcer.

### Un potentiel d'attractivité gâché par les conditions d'accueil

L'enquête de mai 2010 de la Confédération des Jeunes Chercheurs, auprès de plus de 1 300 doctorants étrangers<sup>2</sup>), a révélé à quel point **la précarité et les mauvaises conditions d'accueil administratif écœurent les jeunes chercheurs étrangers**.

Alors que plus de 80 % trouvent l'accueil dans leur équipe de recherche bon ou excellent, et que plus de 87 % estiment bonne ou excellente la qualité de leur établissement, 56 % jugent l'accueil à la préfecture médiocre ou mauvais.

De plus, **44 % n'avaient pas de contrat de travail**. L'État lui-même continue à rémunérer des chercheurs sans contrat de travail ni cotisations sociales par le biais des « bourses du gouvernement français », allouées par le ministère des affaires étrangères, d'un montant net mensuel de 767 € pour les doctorants ou 1374 € pour les docteurs<sup>3</sup>. Ces conditions de travail inacceptables font partie des problèmes listés par la Confédération des Jeunes Chercheurs<sup>4</sup>.

### Un signal fort nécessaire pour un accueil de qualité et une meilleure attractivité

Si certaines améliorations ont été constatées depuis 2010 (la circulaire sur la carte de séjour « scientifique-chercheur » en particulier), **les évolutions ont été timides et inégales**<sup>5</sup>. Ainsi, la CJC s'est réjouie de la proposition de loi de la sénatrice Dominique Gillot relative à l'attractivité universitaire de la France, qui arguait que « le savoir et le capital humain sont des éléments centraux de cette compétition globalisée, les universités doivent attirer les meilleurs étudiants et les meilleurs chercheurs ».

Le projet de loi sur l'enseignement supérieur et la recherche donnera bientôt aux parlementaires la possibilité de faire évoluer la loi en donnant un signal fort pour attirer en France les chercheurs internationaux dès le niveau doctorat, et en devançant les évolutions européennes à venir<sup>6</sup>.

La Confédération des Jeunes Chercheurs propose **huit modifications législatives**<sup>7</sup> pour une réelle **stratégie d'attraction**, fondée sur des principes déjà actés, mais mal mis en œuvre, de mobilité universitaire et de valorisation de la recherche.

1 Discours du 4 février 2013 au Collège de France, en hommage au Prix Nobel de Serge Haroche, <http://www.elysee.fr/declarations/article/discours-du-president-de-la-republique-au-college-de-france-2/>

2 <http://cjc.jeunes-chercheurs.org/expertise/etrangers/2012-09-sondage-JC-etrangers.pdf>

3 <http://www.ambafrance-jp.org/Reglement-des-Bourses-du>

4 <http://cjc.jeunes-chercheurs.org/expertise/etrangers/2013-04-elements-debat-parlementaire.pdf>

5 <http://cjc.jeunes-chercheurs.org/expertise/etrangers/2013-04-evolutions-2010-2013.pdf>

6 Communiqué de presse du 25 mars 2013 de la Commission Européenne : [http://europa.eu/rapid/press-release\\_IP-13-275\\_fr.htm](http://europa.eu/rapid/press-release_IP-13-275_fr.htm)

7 <http://cjc.jeunes-chercheurs.org/expertise/etrangers/2013-04-amendements-jeunes-chercheurs-etrangers.pdf>

## Retrouvez nos documents sur notre site web :

- Résultats du sondage de la CJC de mai 2010
- Évolution entre 2010 et 2013 de l'accueil des jeunes chercheurs étrangers en France
- Synthèse des problématiques des jeunes chercheurs étrangers
- Propositions d'amendements pour améliorer l'accueil des chercheurs étrangers en France

## À propos de la Confédération des Jeunes Chercheurs

Formulaire de contact sur <http://cjc.jeunes-chercheurs.org/presentation/presse/>

Email : [contact@cjc.jeunes-chercheurs.org](mailto:contact@cjc.jeunes-chercheurs.org) – Téléphone : 06 43 86 64 08.

La CJC (Confédération des Jeunes Chercheurs) est une association de loi 1901, nationale et pluridisciplinaire. Elle regroupe une quarantaine d'associations de doctorants et de docteurs en emploi académique non permanents, bénévolement impliqués dans la valorisation du doctorat. Au niveau national, de par son expertise sur le doctorat, elle est un interlocuteur privilégié des pouvoirs publics (syndicats, Parlement, Ministères, Élysée, Commission Européenne...), représentée notamment au CNESER (Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche). Au niveau européen, elle participe à la réflexion sur le doctorat et les jeunes chercheurs par l'intermédiaire du conseil EURODOC, dont elle est membre fondateur.

La CJC travaille depuis 2005 sur les problématiques spécifiques des jeunes chercheurs étrangers. Elle a notamment publié en septembre 2012 les résultats d'un sondage auprès de plus de 1300 doctorants étrangers, accompagnés de documents de synthèse, d'analyses et de propositions : <http://cjc.jeunes-chercheurs.org/expertise/etrangers/>.